

Prévention des risques majeurs

Les événements de type intempéries violentes ou accidents technologiques sont peu probables à Mâcon mais ils pourraient se produire. Sans dramatiser cette éventualité, la Ville doit tout de même se préparer à répondre efficacement aux risques majeurs.

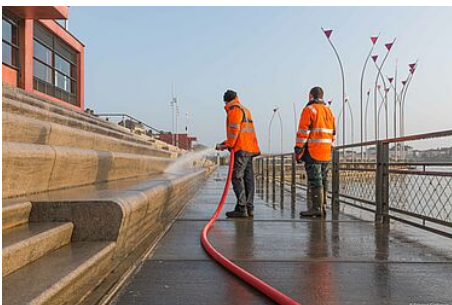
Pour cela, la Ville de Mâcon a mis en place, depuis 2006, un service et des actions fortes, il s'agit du plan communal de sauvegarde.

Le risque majeur, c'est quoi ?

C'est un évènement potentiellement dangereux qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique dit "aléa", il n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des "enjeux" humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le risque majeur se caractérise également par :

- > une gravité élevée (nombreuses victimes, dommages importants)
- > une fréquence faible (au point de l'oublier)



Les risques et conduites à tenir



Les crues de la Saône



Les crues de la petite Grosne



Les intempéries



Les risques industriels



Les risques des transports de matières dangereuses



Les obligations des contrats immobiliers



Les systèmes d'alerte



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**